



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**

Centre d'intervention et  
de prévention des violences  
à caractère sexuel

**Formation guide:**

**Prévention des violences à caractère sexuel dans les activités d'intégration**

**Fiche de référence pour les organisateur.ices et bénévoles**

Dans cette fiche de référence, vous trouverez:

- ◆ Un rappel des éléments à retenir de la formation
- ◆ Les notions clés reliées aux violences à caractère sexuel
- ◆ Les ressources à consulter en cas de besoin

Les activités d'intégration représentent pour les nouveaux et nouvelles étudiant.es une occasion de rencontrer leurs futur.es collègues dans une ambiance de fête. C'est un moment privilégié pour tisser des liens et se familiariser avec le campus.

Toutefois, comme vous l'avez constaté lors de votre formation d'intégrateur.trice, le caractère festif des activités d'intégration peut devenir un contexte propice au développement de violences à caractère sexuel (VACS).

Il est de votre responsabilité d'organiser des activités qui limitent le risque d'éclosion d'activités à connotation sexuelle. Vous avez un **pouvoir d'agir important** afin de faire des activités d'intégration un lieu festif, respectueux et favorisant le développement du sentiment d'appartenance à l'Université Laval.

## Des pistes pour prévenir les VACS dans vos activités d'intégrations:

### Activités proscrites

- ◆ Agir de façon irrespectueuse, injurier, troubler, diffamer ou nuire à la réputation d'une personne;
- ◆ Intimider ou menacer une personne;
- ◆ Faire preuve de violence;
- ◆ Crier ou insulter une personne;
- ◆ Toute forme de discrimination (sexisme, racisme, classisme, homophobie, etc);
- ◆ Diffuser des images ou des vidéos sans le consentement des personnes qui y apparaissent;
- ◆ Activités à connotation sexuelle;
- ◆ Activités incitant à la consommation d'alcool ou de drogues;
- ◆ Activités pouvant affecter la santé des participant.e.s (danger physique, présence d'allergènes);
- ◆ Activités dégradantes ou visant l'humiliation.

### Exemples de comportements inappropriés parfois reproduits par l'équipe d'organisation et de bénévoles

- ◆ Obliger une personne à participer à une activité ou à consommer des aliments, produits ou boissons;
- ◆ Menacer de représailles (perte de points, faire perdre son équipe) une personne qui refuserait de participer aux jeux;
- ◆ Inciter à participer à des activités à connotation sexuelle (nudité, toucher aux parties intimes, défis liés à des rapprochements physiques);
- ◆ Inciter à une compétition malsaine;

Voici quelques exemples de comportements et d'activités à prioriser...

**Comportements attendus par l'équipe d'organisation et des bénévoles:**

- ◆ Utiliser un langage et un ton courtois et respectueux;
- ◆ Respecter le choix des personnes de participer ou non aux activités;
- ◆ Respecter les limites des participant.e.s;
- ◆ Respecter la culture et les croyances religieuses des personnes;
- ◆ Être sobre pendant l'activité que vous supervisez;
- ◆ Intervenir rapidement afin de faire cesser des comportements inappropriés;
- ◆ Démontrez votre intolérance face à toute forme d'intimidation ou de discrimination;
- ◆ Se conformer à la réglementation.

**Exemples de gestes à favoriser :**

- ◆ Mentionner explicitement aux participant.e.s que les jeux d'alcool ne sont pas obligatoires;
- ◆ Nommer en début d'activité, les critères du consentement. Spécifier qu'en cas de malaise, ils/elles peuvent cesser l'activité;
- ◆ Nommer clairement que vous ne tolérerez aucun comportement irrespectueux et invitez les participant.e.s à vous en parler s'ils sont témoins ou victimes de gestes inappropriés;
- ◆ Lorsque possible, prévoir un coin plus calme afin de se retirer avec une personne de confiance en cas de malaise;
- ◆ Identifier des personnes attirées à accueillir les personnes ayant ressenti un malaise ou les témoins de comportements inappropriés.

*En tant qu'intégrateur/ices, vous êtes en position d'influence qui peut être perçue comme une position d'autorité. Ce statut peut être utilisé de façon positive pour favoriser l'intégration des nouveaux et nouvelles étudiant.e.s.*

## Le consentement sexuel

C'est un accord libre et volontaire à participer à une activité sexuelle.

*Rappelez-vous que l'effet de groupe s'oppose au caractère volontaire du consentement. Votre position d'«autorité» peut aussi l'influencer.*

Par exemple, le caractère volontaire du consentement peut être invalidé dans des activités où:

- ◆ On propose de donner plus de points à une équipe si les membres retirent leurs vêtements;
- ◆ On accorde des privilèges si on reproduit des comportements à connotation sexuelle (rapprochements physique, danse suggestive, baisers, touchers intimes);
- ◆ On demande aux participants de répondre à des questions sur leurs habitudes sexuelles.

### Il est donné de façon éclairée

- ◆ Une personne ayant consommé de l'alcool et des drogues ne peut consentir de façon éclairée.
- ◆ Les partenaires doivent être honnêtes sur leur identité et sur leur état de santé sexuelle.

### Il est retirable en tout temps et doit être maintenu

À chaque comportement sexuel, le consentement doit être vérifié, même si les partenaires ont déjà accepté d'initier la relation. Il faut être à l'écoute de l'aisance et des limites de notre partenaire. La manifestation verbale ou non verbale de quelque malaise ou inconfort doit être pris en compte et écouté pour s'ajuster ou mener à la fin de la relation sexuelle.

### Il est manifesté de façon claire et enthousiaste

- ◆ Le désir de s'engager dans la relation sexuelle doit être sans équivoque.
- ◆ Les paroles et gestes des partenaires ne doit soulever aucun doute sur leur désir de rapprochement physique.

*En cas de doute, posez des questions:*

*Aimes-tu ça? Est-ce qu'on continue? Est-ce que tu veux encore?*

**SANS OUI  
C'EST NON!**

**Sans consentement,  
c'est une agression.**

*Les relations sexuelles visent à être une source de plaisir, de connaissance de soi et de l'autre, et d'exploration de son désir. Le bien-être des partenaires doit être au centre de tous rapports sexuels.*

## Comment réagir si je suis témoin d'une situation de violence sexuelle?

### Soyez attentifs

Soyez à l'écoute et observateur pour remarquer les situations à risque de VACS:

- ◆ Blagues ou chansons grivoises;
- ◆ Commentaires sur le physique ou les habitudes sexuelles;
- ◆ Une personne fortement intoxiquée qui vit des rapprochements;
- ◆ Comportements d'intrusion dans l'intimité d'une personne

Demeurez alerte au risque d'escalade, l'effet de groupe peut accélérer l'évolution des situations.

### Analysez et identifiez les risques réels

Observez le langage corporel de la personne qui semble incommodée et de la personne dérangeante.

- Une personne semble inconfortable, ex.: sa posture est tendue et vous remarquez qu'elle a des mouvements de recul.
- Une personne se montre insistante, s'impose dans l'espace physique d'une autre.
- Des éléments d'un consentement sexuel valide sont absents.

À cette étape, vous pouvez avoir peur de vous tromper. Sachez qu'il est plus rassurant de se tromper en tentant d'intervenir sur la situation que de ne rester dans le doute et inquiet.e de la suite. Des interventions discrètes indirectes peuvent être tentées dans ce cas.

### Acceptez votre responsabilité et choisissez l'intervention adéquate

Sachant que la majorité des personnes choisiront d'ignorer la situation (effet du passant), acceptez votre responsabilité d'agir.

Choisissez une action qui permettra de déjouer le risque de VACS, mais qui respecte votre aisance et vos capacités. Par exemple, si le comportement de la personne vous indigne, vous serez plus à l'aise de lui nommer directement qu'elle agit de façon inadéquate. Au contraire, si vous croyez que les deux personnes pourraient être en couple et avoir une dispute, vous pourriez choisir de vous placer entre eux de façon passive et demander par la suite à la personne inconfortable comment elle se sent dans la situation.

### Des exemples d'interventions dans tous les styles

#### Envers la personne incommodée

- ◆ Trouvez ses ami.e.s qui pourront rester avec elle;
- ◆ La questionner sur son aisance;
- ◆ Dévier son attention (l'inviter à manger quelque chose, à participer à une activité, demander son aide pour une tâche).

#### Envers la personne dérangeante

- ◆ Dévier son attention
- ◆ Bloquer l'espace entre elle et la personne victime (se placer entre les deux, seule ou avec des ami.e.s)
- ◆ Confronter la personne, lui nommer que son comportement est inadéquat;
- ◆ Demander à la sécurité d'intervenir.

Il existe une multitude de façons d'intervenir: changer l'ambiance de la fête (musique, éclairage), aller chercher des allié.e.s pour intervenir avec vous, faire un dégât « inattendu », etc. Si vous souhaitez vérifier l'état de la personne qui subit les gestes, voici quelques trucs pour bien accueillir son témoignage.

- ◆ Prenez le temps d'écouter la personne, sans juger;
- ◆ Reprenez les mêmes termes, sans minimiser ou amplifier la situation;
- ◆ Respectez son rythme, ne la poussez pas à dénoncer si elle n'est pas prête;
- ◆ Démontrez par vos paroles ou vos gestes que vous la croyez;
- ◆ Ne posez pas de questions sur les détails de la situation, accueillez ce qu'elle est prête à vous nommer;
- ◆ Vérifiez si elle souhaite que vous l'accompagniez ou l'aidiez à trouver ses ami.e.s ou ses proches;
- ◆ Assurez-vous de sa sécurité immédiate (la référer vers les agents de sécurité ou s'assurer qu'elle rentre chez-elle en sécurité);
- ◆ Soyez discrèt.e et respectez son désir de confidentialité;
- ◆ Informer la personne des ressources à sa disposition.

Vous n'avez pas à agir comme thérapeute, mais veillez à offrir une écoute respectueuse, d'égal.e à égal.e. Reconnaissez vos limites et référez-vous aux ressources si la situation vous a causé des inquiétudes. Le CIPVACS peut vous offrir du soutien et des conseils dans ce genre de situation.

## Ressources utiles

### Sur le campus

#### CIPVACS

418-656-3468 | [www.cipvacs.ulaval.ca](http://www.cipvacs.ulaval.ca)  
[info@cipvacs.ulaval.ca](mailto:info@cipvacs.ulaval.ca)

#### Service de sécurité et de prévention

418-656-5555 | [www.ssp.ulaval.ca](http://www.ssp.ulaval.ca)

#### Centre d'aide aux étudiants

418-656-7987 | [www.aide.ulaval.ca](http://www.aide.ulaval.ca)

### À l'extérieur du campus

#### Viol-Secours

418-522-2120 | [www.violsecours.qc.ca](http://www.violsecours.qc.ca)

#### CAVAC

418-648-2190

#### Ligne d'écoute et de soutien spécialisée en agression sexuelle (Gouvernement du Québec)

1-888-933-9007

#### Service de police de la Ville de Québec

911

*Merci de contribuer à la lutte aux violences à caractère sexuel. Votre implication et votre mobilisation font une différence et sont nécessaires pour arriver à les combattre.*

*Bonne rentrée universitaire!*